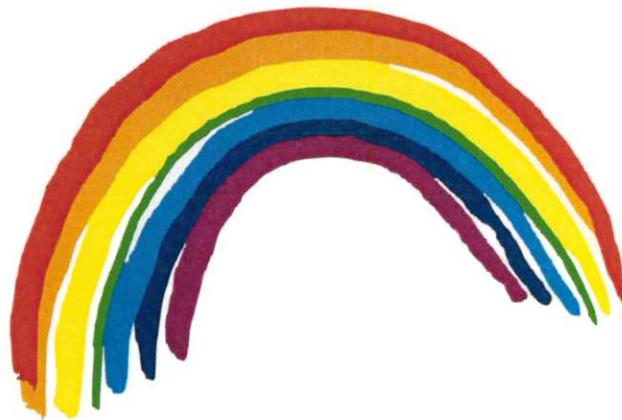


Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

École Plein-Soleil

50 rue de Toulouse
Candiac J5R 0G6

Service de garde **L'Arc-en-ciel**



2022-2023

Règles de fonctionnement



Pour nous joindre

Technicienne du S.D.G. : Mélanie Bisson
Téléphone : 514-380-8899 # 4159

Éducatrice classe principale : Jocelyne Bélanger
Téléphone : 514-380-8899 # 5150

Accueil des parents : 6h45 à 7h50 et 15h25 à 18h00
514-380-8899 # 5159

Adresse courriel : sdg.pleinsoleil@cssdgs.qc.ca

Direction : Mme Marie-Josée Rochette

Direction adjointe : Mme Nathalie Marcil



Horaire du service de garde
Lundi au vendredi
6h45 à 7h50
11h21 à 12h44
15h11 à 18h00

En journée pédagogique le service de garde
est ouvert de 6h45 à 18h00.



Mandat, valeurs, objectifs et programmes d'activités

(Réf. Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre 1, a.2)

Dans le respect de la politique, les services de garde ont à la fois un rôle éducatif, social et préventif. Ils doivent faire partie intégrante de l'école, de son mode de fonctionnement, de ses ressources et des valeurs élaborées dans son programme éducatif.

Dans le cadre de sa mission, le centre de services scolaire des Grandes Seigneuries valorise l'entraide, l'écoute, l'ouverture, l'engagement, l'autonomie, la cohérence et le sens du développement dans leurs services de garde.

Les services de garde en milieu scolaire poursuivent les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité et le bien être général des élèves;
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école par son programme éducatif;
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs aidant le développement global des élèves;
- Encourager le développement d'habiletés sociales telles que le respect et l'esprit d'échange et de coopération;
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires (devoirs et leçons) en proposant un temps et un lieu aux élèves intéressés.

Le programme d'activités du service de garde prend en compte les valeurs issues du projet éducatif de l'école. Il permet également d'atteindre les objectifs particuliers du service de garde.

Admissibilité et inscription

- Les enfants inscrits à l'école Plein-Soleil peuvent s'inscrire au service de garde.
- Il est possible d'inscrire ou de modifier l'inscription de votre enfant entre le 15 août et le 22 août 2022 et ce, pour des raisons organisationnelles et pour prévoir le personnel requis.
- Toutes les inscriptions reçues le 23 août et après, le service débutera le 12 septembre 2022.
- Aucun début de service ne se fera le jour de la rentrée à l'école sans l'inscription dans les délais prescrits.
- Il est donc important, pour vous, de prévoir vos besoins de l'année en service de garde.

- Un enfant peut se voir interdire l'admission au service de garde ou en être expulsé dans les cas suivants :
 - Si l'enfant nuit au fonctionnement de son groupe;
 - Si les paiements sont en retard d'un mois ou si les chèques sont sans provision;
- L'inscription est officielle lorsque la fiche d'inscription est remise et dûment complétée.
- L'enfant inscrit au service de garde y est inscrit pour toute l'année.
- Si un enfant doit être retiré du service de garde en cours d'année, les parents doivent informer, par courriel au sdg.pleinsoliel@cssdgs.gouv.qc.ca, **au moins dix jours ouvrables avant le départ de l'enfant**. La facturation sera ajustée à la date de départ de l'enfant.
- L'élève qui fréquente le service de garde 5 jours par semaine, à deux ou trois périodes par jour, n'a pas le droit au transport scolaire.
- L'élève qui fréquente un service de garde à moins de 5 jours par semaine a accès au transport scolaire s'il répond aux critères d'admissibilité. Veuillez vous informer auprès du service du transport scolaire.

Ouverture, fermeture et horaire

(Réf: Règlement des services de garde en milieu scolaire, chapitre 2, section accès, a.3)

- Le calendrier du service de garde est basé sur le calendrier scolaire, soit de la première à la dernière journée de classe.
- Nous sommes fermés :
- Les congés fériés;
 - Les vacances de Noël.
 - En ce concerne la semaine de relâche, ainsi que les journées pédagogiques en début d'année (avant la première journée de classe) l'ouverture du service de garde dépend des sondages effectués en cours d'année et de l'auto-financement du service.
 - Le service de garde est ouvert de 6h45 à 18h00, les jours de classe et les journées pédagogiques.
 - En juin, le service de garde ferme la dernière journée de classe.

Fermetures exceptionnelles

- Si l'école est fermée le matin, le service de garde est fermé.
- Si l'école ferme en cours de journée, le service de garde demeure ouvert jusqu'au départ du dernier enfant.
- En cas d'intempéries, un message sera affiché sur la page d'accueil du site web du Centre de services scolaire des Grandes Seigneuries au www.cssdgs.ac.ca, sous la rubrique * actualités*.
- Si vous téléphonez au CSSDGS, il y aura un message qui confirmera la fermeture des bureaux et des établissements.

Le programme d'activités

Le service de garde essaie de répondre aux différents besoins des enfants. Selon les groupes d'âge, les besoins varient. Les éducatrices répondent à ces besoins par le biais d'activités variées, autant sportives que récréatives. Les jeux extérieurs font partie intégrante de la programmation quotidienne du service de garde.

Le fonctionnement général

En tout temps

Votre collaboration est indispensable au travail de l'éducatrice. Si vous avez besoin de discuter avec elle, s.v.p. prendre un rendez-vous téléphonique au 514-380-8899 poste 5159.

Soyez toujours prudent dans le stationnement de l'école et au débarcadère.

Il est interdit aux parents de circuler dans l'école.

Le matin

- Respecter les horaires du service de garde, de l'ouverture à la fermeture, soit de 6h45 à 7h50.

Les repas du midi

- Bien identifier la boîte à lunch de votre enfant.
- Les ustensiles ne sont pas fournis par le service de garde.
- Les friandises, le chocolat, les croustilles et les boissons gazeuses sont interdits.
- Le CLSC Kateri demande votre collaboration afin de **NE PAS** inclure de la nourriture contenant des noix ou des dérivés de noix dans les collations de vos enfants. Bien qu'ils soient excellents pour la santé, des enfants avec des allergies fréquentent le service de garde.
- Ne disposant pas de four micro-ondes pour réchauffer les repas, il faut utiliser des « thermos ».

Traiteur

Un service de traiteur est également disponible. Veuillez s.v.p. consulter le site INTERNET de l'école pour connaître leurs coordonnées.

Après la classe et lors du départ

- Prévoir un léger goûter dans la boîte à lunch pour la collation à la fin des classes.
- Lorsque vous arrivez, vous rendre à l'accueil du service de garde, porte D. Une éducatrice préviendra alors votre enfant de votre arrivée. Et ce, que vous utilisiez l'application Kouloo ou non.
- Vous devez attendre votre enfant à l'accueil. Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école.
- Aucun enfant n'est autorisé à quitter le service de garde à la suite d'un appel téléphonique. Une demande par courriel au sdg.pleinsoleil@cssdgs.gouv.gc.ca est exigée 12 heures à l'avance.
- Si un enfant doit quitter le service de garde seul, nous ne sommes pas responsables de son retour à la maison.

Pour les retards après 18h00 :

- Si vous prévoyez un retard, vous devez téléphoner au 514-380-8899 poste 5159.
- À 17h50, si vous n'êtes pas arrivés, une éducatrice vous téléphonera. Si vous ne répondez pas, elle téléphonera au numéro d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant.

- Pour chaque retard, vous devez remplir et signer le formulaire. Des frais seront ajoutés sur votre prochaine facturation selon la tarification en vigueur (1,50 \$ par minute de retard). L'heure du retard est fixée au moment où l'enfant quitte le service de garde.

Période de devoirs / d'études

(Réf. Règlement des services de garde en milieu scolaires, chapitre 1, a.2)

- Votre enfant a la possibilité de faire ses devoirs et ses leçons à l'école. Une période fixe est prévue à l'horaire. Cette période n'est pas obligatoire. Les éducatrices ne sont pas responsables de son cheminement scolaire. Cette période n'est pas un service d'aide aux devoirs mais bien un moment où l'enfant peut travailler et étudier dans le calme.

Habillement

- Les jeux extérieurs font partie du programme de tous les jours, et ce, même lorsqu'il pleut légèrement. Votre enfant doit être habillé selon la saison. L'hiver, il est important que l'enfant soit habillé chaudement.
- S'assurer qu'il y a des espadrilles à l'école afin de pouvoir jouer au gymnase.
- Bien identifier chaque vêtement afin de pouvoir les retrouver plus facilement.

Jeux de la maison

- Le seul moment où votre enfant a le droit d'apporter des jeux de la maison est lorsque l'éducatrice organise une activité spéciale * Jeux de la maison * dans le cadre de son programme d'activités.
- Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus ou volés.



Les locaux de classe

- Aucun retour aux locaux de classe n'est permis pour récupérer un objet ou un livre oublié à l'extérieur des heures de classe.

Encadrement et règlement de conflit

- Tout enfant inscrit au service de garde devra se conformer au code de vie de l'école. Un parent qui désire discuter d'un problème concernant son enfant doit d'abord s'adresser à l'éducatrice de son enfant ou à la technicienne du service de garde. Nous vous demandons de ne pas intervenir directement auprès d'un autre enfant du service de garde.

- Nous communiquerons avec le parent dont l'enfant présente une problématique au niveau du comportement et pouvant affecter le déroulement d'une journée. Si aucune amélioration de la part de l'enfant et/ou absence d'implication du parent : l'enfant pourra se voir refuser l'accès au service de garde temporairement ou définitivement. Dans tous les cas, la suspension est décidée par la direction de l'école.

Tarifification

- Voir le document des règles financières du CSSDGS, à la fin du document.
- Des reçus d'impôt sont émis à la fin février de chaque année au nom du payeur de la facturation. Pour les paiements effectués par chèque, le payeur est le signataire du chèque. Ces reçus se retrouvent dans Mozaïk parents.

Facturation

- Les frais du service de garde sont chargés au début de chaque mois. Une facture est disponible sur Mozaïk.
- Dans le cas d'une suspension à long terme ou d'une expulsion du service de garde les journées payées en trop seront remboursées.
- Le paiement fait par chèque doit être libellé au nom du *Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries* ou (CSSDGS). Le nom de votre enfant doit y être écrit.
- Le paiement peut être fait par internet en prenant bien soin d'inscrire le bon numéro de référence du parent payeur qui apparaît sur la facture. L'argent comptant est aussi accepté.
- Une absence pour maladie, vacances ou autre n'entraîne pas une réduction des frais. Exceptionnellement, en cas de maladie prolongée (plus de 10 jours ouvrables), l'état de compte peut être ajusté sur présentation d'un billet médical.

Santé et sécurité

- Afin d'assurer la santé et la sécurité de vos enfants, nous vous prions de respecter les règles suivantes:
- **Ne laissez pas vos enfants seuls à l'extérieur avant l'ouverture du service de garde, en aucun temps et sous aucun prétexte.**
- **Circulez lentement aux abords de l'école et dans le stationnement.**

- Afin que nous puissions assurer une bonne surveillance, il vous faudra écrire un courriel 12h00 à l'avance dans les cas suivants:
 - Si votre enfant doit s'absenter pour la période du dîner.
 - Si votre enfant doit quitter immédiatement après la classe;
 - S'il doit quitter seul. De plus, dans ce cas, nous ne sommes pas responsables de son retour à la maison;
 - S'il doit partir avec une autre personne que vous. Dans ce cas, veuillez nous informer du nom de la personne qui viendra le chercher et prévenir la personne en question que des pièces d'identité lui seront demandées.

- Seuls les médicaments avec prescription peuvent être donnés. (Réf. loi 90 ; loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de santé) Veuillez remplir le formulaire prévu à cette fin. Il se retrouve sur le site internet, sous l'onglet SDG. Les médicaments sur ordonnance doivent être dans leur contenant d'origine accompagnés de la prescription médicale.

- En cas de blessure ou de malaises mineurs, l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions pour vous informer si nécessaire.

- En cas de blessure ou de malaises majeurs, l'éducatrice demande les services ambulanciers et prévient les parents qui figurent sur la fiche d'inscription.

- Pour la santé de votre enfant et de tous les enfants, vous devez nous prévenir de tout diagnostic de pédiculose, d'allergie ou de maladie contagieuse.

Comme nous utilisons les informations de la fiche d'inscription pour les urgences, il est très important que vous nous informiez de tout changement relatif aux personnes à contacter ainsi que leur numéro de téléphone.

Dans le cas où un ordre de la cour mentionne qu'un des deux parents n'est pas autorisé à venir chercher son enfant, vous devez nous fournir une copie de cet avis officiel. Sans cet avis, nous ne pouvons pas empêcher un parent de venir chercher son enfant.

Journée type au service de garde

Le matin de 6h45 à 7h20 :

Une éducatrice accueille les enfants dès 6h45. Ils peuvent faire du dessin, des jeux de table, des jeux de construction, de la lecture, aller au gymnase, etc...

De 7h20 à 7h50 :

Tous les enfants s'amuse à l'extérieur.

Le midi :

De 11h21 à 12h05, les enfants du préscolaire, de 1^{ère} année et de la 2^e année dînent.

De 12h05 à 12h44, les enfants vont jouer à l'extérieur.

De 11h21 à 12h10, les enfants de la 3^e année à la 6^e année s'amuse à l'extérieur.

De 12h10 à 12h44, les enfants dînent.

En fin d'après-midi :

Les enfants sont jumelés avec la même éducatrice.

De 15h08 à 15h25 :

Période de collation.

De 15h25 à 16h20 :

Moment des activités (sciences, bricolage, gymnase, projet à long terme, cuisine, jeux de groupe, jeux extérieurs, etc...).

De 16h25 à 17h30 :

Jeux extérieurs.

De 17h30 à 18h00 :

Jeux libres ou jeux au gymnase.

